

Avis public



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2018)

Avis de motion

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **mercredi, 6 décembre 2017 à 18 h 30**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont, un avis de motion sera donné en vue d'adopter, à une séance subséquente, un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2018.

Montréal, arrondissement d'Outremont
Ce 24^e jour du mois de novembre 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

